

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU

Enquête publique relative au projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi de l'ancienne Communauté de communes du Secteur d'Illfurth

Par arrêté du 4 juillet 2019, le Président de la communauté de communes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi de l'ancienne Communauté de communes du Secteur d'Illfurth, destiné à permettre la création d'un accueil de loisirs (périscolaire et extrascolaire).

A cet effet, Monsieur Gérard WECK, retraité de l'industrie chimique, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

L'enquête publique se déroulera durant 36 jours consécutifs au siège de la communauté de communes (Quartier Plessier, Avenue du 8^e Régiment de Hussards, BP-19 68131 Altkirch Cedex) et à la mairie de Spechbach (341 Rue de Thann, Spechbach Le Haut, 68720 Spechbach) à compter du lundi 22 juillet 2019 au lundi 26 août 2019.

Le commissaire enquêteur recevra le public :

Au siège de la Communauté de communes Sundgau :

- **le lundi 22 juillet 2019 de 10 h 00 à 12 h 00 ;**
- **le mardi 13 août 2019 de 10 h 00 à 12 h 00 ;**
- **le lundi 26 août 2019 de 15 h 00 à 17 h 00 ;**

En mairie de Spechbach :

- **le mercredi 31 juillet 2019 de 15 h 00 à 17 h 00 ;**
- **le jeudi 8 août 2019 de 10 h 00 à 12 h 00 ;**
- **le mercredi 21 août 2019 de 15 h 00 à 17 h 00 ;**

Le maître d'ouvrage du projet est la Communauté de communes Sundgau. Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier sont consultables au siège de la Communauté de communes et en mairie de Spechbach aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations sur le projet pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés au siège de la Communauté de communes et en mairie de Spechbach. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la Communauté de communes Sundgau, Quartier Plessier, Avenue du 8^eème régiment de Hussards, BP 19 - 68131 ALTKIRCH Cedex, ou encore être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : dp_si@cc-sundgau.fr.

Le dossier d'enquête publique complet sera également consultable sur le site internet <https://www.cc-sundgau.fr/vivre-et-habiter/mise-en-compatibilite-du-plui-du-secteur-d-illfurth.htm> pendant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra également consigner ses observations sur le registre dématérialisée tenu à sa disposition sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/1458>.

Sont également consultables, dans le cadre de l'enquête publique, au siège de la communauté de communes, en mairie de Spechbach ainsi que sur le site Internet de la communauté de commune :

- le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi, comprenant :
 - une note de présentation ;
 - un extrait du plan de zonage de la commune de Spechbach ;
 - un règlement écrit ;
 - l'évaluation environnementale du projet, dont le résumé non-technique ;
- l'évaluation de l'avis de l'autorité environnementale sur le projet ;
- le compte rendu de l'examen conjoint avec les personnes publiques associées en date du 14 juin 2019.

Un accès au dossier d'enquête est également assuré sur des postes informatiques mis à disposition au siège de la communauté de communes et à la mairie de Spechbach aux mêmes dates et horaires que le dossier papier.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmet au Président son rapport avec ses conclusions motivées, qui seront mis à la disposition du public aux heures et jours d'ouverture des bureaux de la communauté de communes, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique ainsi que sur le site <https://www.cc-sundgau.fr/vivre-et-habiter/mise-en-compatibilite-du-plui-du-secteur-d-illfurth.htm>